

Annexe 1

**PLAN DE FORMATION
PREPARATION AU BREVET PROFESSIONNEL DE COIFFURE**

En complément des travaux effectués en entreprise, le centre de formation doit faire acquérir aux jeunes les capacités et les compétences suivantes :

✓ **S'informer et communiquer :**

collecter, sélectionner et traiter les informations
transmettre les informations et rendre compte
suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle

✓ **Organiser et gérer**

gérer les produits et matériels
planifier les activités
animer et encadrer les personnels
développer la vente des produits et des services
participer à la gestion de l'entreprise

✓ **Concevoir et mettre en forme**

conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
concevoir une coiffure personnalisée
mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement
mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme
créer et réaliser des coupes masculines et féminines
concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages
concevoir et réaliser des coiffures événementielles
concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial

✓ **Évaluer**

évaluer la satisfaction de la clientèle
apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique
évaluer le travail personnel

Le centre de formation doit permettre aux jeunes de maîtriser les savoirs associés à partir de situations empruntées au domaine professionnel de la coiffure au niveau de :

- ✓ l'enseignement scientifique appliqué : physique, chimie, biologie appliquée
- ✓ l'enseignement de la technologie et des méthodes
- ✓ l'enseignement du cadre organisationnel et réglementaire de l'activité
- ✓ l'enseignement de la gestion de l'entreprise, du management du personnel et de la vente
- ✓ l'enseignement des arts appliqués à la profession
- ✓ l'enseignement de l'expression française et de l'ouverture sur le monde